

Mesures prises préalablement au recours à l'activité partielle :

- Réduction concertée de la durée du travail
- Prise de jours RTT
- Attribution de congés payés
- Modification de l'activité, diversification des marchés
- Formation
- Autres :

Veuillez préciser :

.....

.....

.....

.....

IV - Demande pour l'établissement :

Période prévisionnelle d'activité partielle : du / / / / / (jj/mm/aaaa)
 au / / / / / (jj/mm/aaaa)

Effectif concerné par l'activité partielle (en personnes physiques) :
 (Vous devez prendre en compte la totalité de l'effectif de l'établissement susceptible d'être placé en activité partielle pendant toute la période prévisionnelle)

Nombre total d'heures demandées pour la période prévisionnelle d'activité partielle :
 (Vous devez indiquer ici le volume global d'heures chômées que vous souhaitez vous voir autorisé pendant toute la durée prévisionnelle de sous-activité).

Jours habituellement travaillés dans la semaine :

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

NOM et Prénom des salariés	Préciser si le salarié est Apprenti - Ctt Professionalisation - TH - Autres (préciser)	Durée Hebdomadaire habituelle	Durée Hebdomadaire PENDANT le Chômage Partiel